



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 30 NOVEMBRE 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

PRESENTS : DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José

CHAMPIONNAT :

D1 : Match no 24784139 MIRAMONT – VALLEE DU LOT du 03.12.2022 à 20h00. Ce match est reporté au samedi 17 décembre 2022 à 20h00, car l'équipe de MIRAMONT dispute son match de retard en coupe de nouvelle Aquitaine le 03.12.2022.

D3 Poule B : Match no 24785192 ROQUEFORT – LAMONTJOIE du 04.12.2022 à 15h00. Ce match se jouera sur le terrain de ROQUEFORT comme prévu au calendrier, la mairie vient de lever l'arrêté municipal pour les journées du 04.12.2022 et 11.04.2022.

D3 Poule B : Match no 24785174 PORTE D'AQUITAINE3 – NERAC2 du 30.10.2022 à 13h00.

La Commission entérine la décision de la Commission de Discipline qui donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC NERAC2.

PORTE D'AQUITAINE3 , 3 buts 3 points --- NERAC2, 0 but moins 1 point

NOUVELLES DATES POUR LES MATCHS DE CHAMPIONNAT non joués à ce jour.

D1 : 24784134	E.B.B.E 2 – MONFLANQUIN	LE 17.12.2022 à 20h00
24784139	MIRAMONT -- VALLEE DU LOT	LE 17.12.2022 à 20h00
D3 B 24785186	E.B.B.E 3 – VALLEE DU LOT 3	LE 17.12.2022 à 19h00
D3 A 24785025	TONNEINS – LE MAS	LE 17.12.2022 à 20h00

Le président
José ROMERO